

*L'an deux mil seize et le lundi dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 3 octobre 2016, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mmes ROBERT, ROUMÉGOUS, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. MARTINEZ (représenté par M. CHAMAYOU), M. COMBES (représenté par M. COMBELLES), Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ).

Excusés : Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme HUET.

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

*Madame Bénédicte ROUMÉGOUS a été nommée secrétaire de séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*En préambule, Monsieur le Maire présente Mme Monique PIASCO, recrutée au 1<sup>er</sup> septembre 2016, comme interlocuteur privilégié des élus et, entre autre mission, coordinatrice des services municipaux. C'est elle qui officiera désormais en lieu et place de Mme Myriam DURAND, qui pourra ainsi se recentrer principalement, sur les missions d'accueil et d'état civil. Elle est vivement remerciée pour la qualité de son travail et sa disponibilité depuis mars 2009.*

*Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2016, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 – Budget Principal Commune : décision modificative n° 3 (programme école numérique – ralentisseur aux Fournials) ;*
- 2 – Indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor ;*
- 3 – Subventions annuelles de fonctionnement des associations : 2<sup>ème</sup> tranche ;*
- 4 – Destruction de cartes d'abonnement Piscine/adulte suite à une double numérotation ;*
- 5 – Renouvellement de la signature électronique ;*
- 6 – Opération « École et Cinéma » : participation de la Commune pour 2016 ;*
- 7 – Signalétique ;*
- 8 – Convention entre les communes de Montredon-Labessonnié et Montfa pour les ralentisseurs aux Fournials : avenant n° 1 pour modifier le plan de financement ;*
- 9 – Rénovation du Centre-Bourg : études préliminaires : choix du maître d'œuvre ;*
- 10 – Questions diverses.*

### **1 – Budget Principal de la Commune : décision modificative n° 3-2016**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget général de l'exercice 2016 comme suit :

(cf page suivante)

### **COMPTES DÉPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2183	460			MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	-750,00
20	2051	460			CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	750,00
23	2315	461			G.R. URGENCE VOIRIE 2015	-3 720,00
13	1323	OPFI			DEPARTEMENT (Régularisation débit d'office)	3 720,00
23	2313	483			ACQUISITION MATERIEL NUMERIQUE ECOLES SIGOURRE	306,00
21	21318	489			ACQUISITION IMMEUBLE SABARTHEZ	-306,00
<b>Total</b>						<b>0,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
70	7067				REDEVANCES & DROITS DES SERV. PERISCOL. & ENS...	1 000,00
042	722				Immobilisations corporelles	-1 000,00
<b>Total</b>						<b>0,00</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget général de l'exercice 2016 tels que présentés par Monsieur le Maire.

#### **2 – Indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande qu'il a reçu de Monsieur Christian BAULES, Trésorier au Centre des Finances Publiques de Réalmont, relative à ses indemnités 2016 de conseil et de confection des budgets selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Pour 2016, l'indemnité de conseil brute est de 573,79 € et l'indemnité de confection budget est de 45,73 €, pour un montant total brut de 619,52 €, soit 564,65 € net (cinq cent soixante-quatre euros et cinquante-cinq cents).

Monsieur le Maire propose de lui attribuer l'intégralité de l'indemnité, compte tenu de la qualité d'écoute et de réponse du trésorier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : votants : 14 – pour : 13 – contre : 1 – abstention : 0,

- DECIDE de l'attribution à Monsieur Christian BAULES, de l'intégralité des indemnités de conseil et de confection des budgets 2016 ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer le mandatement, les crédits ayant été votés au compte 011 622 5 Indemnités au comptable et aux régisseurs du budget général.

#### **3 – Subventions de fonctionnement aux associations 2016 – 2<sup>e</sup> tranche**

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur associatif, rappelle à l'Assemblée la délibération du 11 avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait adopté le versement de la première tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations de la Commune.

Il convient aujourd'hui d'adopter les montants de la 2<sup>ème</sup> tranche pour les associations ayant rempli les conditions et notamment la présentation des rapports financier et moral de 2015 et du budget prévisionnel pour 2016.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ propose pour les associations culturelles :

A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
A.S.P.E.R.	150,00 €
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	200,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	450,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	500,00 €
Association Eclaireurs	400,00 €
<b>Total 1 Associations Culturelles</b>	<b>3.750,00 €</b>

Il est précisé que Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ ne prend pas part au vote.

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, présente les propositions d'attribution de la 2<sup>ème</sup> tranche pour les associations sportives :

A.S.M. Football	700,00 €
Association Multisports Montredonnaise	500,00 €
Etrier Montredonnais	400,00 €
Judo Club Montredonnais	500,00 €
Les Archers Montredonnais	100,00 €
Montredon Country Club	100,00 €
Olympique Montredonnais XV	1.000,00 €
Planète Danse	250,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
<b>Total 2 Associations Sportives</b>	<b>3.750,00 €</b>

Monsieur Jean MARTINEZ représenté par Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU ne prend pas part au vote.

**Totaux 1 + 2** **7.500,00 €**

*Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ précise que les baisses de dotations imposées par l'État, entraînant des restrictions budgétaires communales, n'ont en rien impacté le haut niveau de subventions que la municipalité souhaitait maintenir pour les associations.*

*Monsieur le Maire ajoute que le milieu associatif montredonnais a une activité intense tous les week-ends. Il représente un élément d'accueil et un lien social importants pour la population arrivée récemment sur la Commune.*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Pour 12 – Abstentions : 2,  
- ADOPTE les montants des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles 2<sup>ème</sup> tranche 2016 tels que définis ci-dessus ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur l'article 011 657 4 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* du budget général.

*Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ informe que la subvention exceptionnelle de création votée en avril 2016 au profit de l'association APLA n'a pu être versée vu l'absence de pièces officielles fournies. Un courrier avec une date butoir lui sera adressé.*

#### **4 – Destruction de cartes d'abonnement piscine/adulte émises en double numérotation**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que des cartes d'abonnement Piscine pour les adultes, numérotées, sont émises régulièrement. Suite à une erreur de commande, les cartes n° 651 à 700 ont été émises en double. Il est indispensable d'en détruire un lot, par incinération (pour information valeur unitaire 2016 28,00 €)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- DÉCIDE de DÉTRUIRE la série de cartes d'abonnement PISCINE/ADULTE n°. 651 à 700,
- et CHARGE Monsieur le Maire de la suite à donner.

#### **5 – Renouvellement de la signature électronique**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération en date du 18 février 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de la signature d'un contrat avec la Société JVS MAIRISTEM pour la signature électronique de Monsieur le Maire.

Ce contrat arrive à échéance en octobre 2016 et il convient aujourd'hui de le renouveler.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- DÉCIDE de renouveler le contrat pour la signature électronique de Monsieur le Maire avec la Société JVS MAIRISTEM, pour une durée de TROIS ANS à compter du 01/10/2016 et pour un montant de 294 € T.T.C. (deux cent quatre-vingt quatorze euros) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **6 – Convention École et Cinéma : renouvellement année scolaire 2016-2017**

Afin de développer l'activité cinéma à Montredon-Labessonnié et de favoriser la diffusion de la culture en milieu scolaire, Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire rapporteuse, propose de reconduire, pour l'année scolaire 2016-2017, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée et les écoles publiques de la Commune, Les Fournials et la Sigourre.

Comme les années précédentes, une contrepartie financière de 1,00 € par élève et par film, représentant la quote-part billetterie, à destination de l'exploitant, pourra être prise en charge par la Collectivité.

Une contribution financière municipale annuelle, dont les communes étaient précédemment exonérées, a été fixée à 1,50 € par élève et par an, à compter de cette rentrée scolaire, suite à la loi NOTRe. Il s'agit de la participation des mairies, aux coûts de gestion et d'organisation du dispositif « École et Cinéma ». Une convention avec Media-Tarn est proposée à la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ACCEPTE cette convention,
- DÉCIDE d'INSCRIRE au budget communal 2017, la dépense correspondante à la contribution financière municipale annuelle de 1,50 € par élève et la contribution de 1 € par élève et par film,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions à venir, entre MEDIA TARN et la Commune, l'école privée et la Commune.

*Monsieur le Maire demande à connaître le coût total de fonctionnement de MEDIA TARN.*

## **7 – Signalétique**

*Madame Françoise MAURIE, adjointe au Maire, en charge plus particulièrement de l'Aménagement du Territoire, souhaite faire une communication relative à l'avenue des docteurs Lavergne, l'organisation du stationnement et l'utilisation faite du parking et des trottoirs. Malgré un article dans le dernier bulletin municipal, la création d'un parking début 2016 et la largeur de la voie, il est constaté de manière récurrente, que des véhicules sont toujours stationnés sur les trottoirs, ce qui oblige les piétons et les enfants de la Sigourre qui se rendent au cœur du village, à marcher sur la chaussée.*

*Vont être mis en place des interdictions de stationner sur certaines zones ; les panneaux de signalisation routière sont déjà livrés aux ateliers municipaux. La procédure sera la suivante :*

1. *Pose des panneaux dans le courant du mois de novembre par les employés municipaux,*
2. *Les panneaux seront masqués et une communication spécifique sera effectuée sur cette mise en place, auprès des riverains, avenue des docteurs Lavergne, rue du Globe et rue de l'Église,*
3. *Début janvier 2017, la nouvelle réglementation prendra effet, avec verbalisation par la Gendarmerie.*

*Il est regrettable de devoir faire une dépense en panneaux routiers d'environ 1 300 € alors que du bon sens et un peu de civilité auraient suffi.*

*Monsieur le Maire ajoute que la même procédure aura cours Grand-Rue où la durée de stationnement est limitée à 15 minutes, mais non respectée car non surveillée pour l'instant.*

## **8 – Ralentisseur des Fournials : convention avec la Commune de Montfa –Avenant N°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 février 2016, par laquelle le Conseil Municipal décidait la création d'un ralentisseur, en collaboration avec la Commune de Montfa.

Cet équipement situé au niveau de l'école intercommunale, a pour but la mise en sécurité de la traversée de l'agglomération des Fournials (RD 4), située pour partie sur la commune de Montfa et pour partie sur la commune de Montredon-Labessonnié.

Le Conseil Municipal de Montfa a retenu l'entreprise Eiffage pour un montant H.T. de 5.247,65 € et a sollicité une subvention de 30 % du montant H.T. du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, les deux communes partenaires se partageant le solde à parts égales, soit :1 836,68 €.

Le projet a dû être modifié à la demande des services départementaux ; le ralentisseur avec bandes rugueuses de part et d'autre a été remplacé par un plateau surélevé de 10 mètres de long devant l'école, deux ralentisseurs avec création d'une zone à 30.

Le nouveau plan de financement Hors Taxes devient donc :

Montant de l'équipement :

nouveaux devis	8 541,00 €		
Panneaux zone 30	490,00 €	soit	9 031,00 €
Subvention Conseil départemental 30 %	2 562,30 €		
Commune Montfa	3 234,35 €		
Commune Montredon-Labessonnié	<u>3 234,35 €</u>		
TOTAL	9 031,00 €		

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- APPROUVE l'avenant au plan de financement des travaux de mise en sécurité de la traversée des Fournials et,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention avec la commune de Montfa.

*Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ souhaite savoir qui a sollicité cet équipement. Monsieur le Maire précise que les deux communes ont eu les mêmes inquiétudes quant aux statistiques de la circulation routière et des vitesses pratiquées. Aucun véhicule ne dépasse toutefois les 70 km/heure.*

## **9 – Rénovation du Centre-Bourg : Étude Préliminaire : Choix du Bureau d'Études**

Monsieur Christian TESSEYRE, premier adjoint au Maire, rappelle que, comme il a été décidé lors du vote du budget 2016, une consultation de bureaux d'études a été lancée en mai dernier avec mission d'établir une étude préliminaire sur la réalisation à venir du grand chantier qui va concerner l'ensemble du Bourg et de fait l'ensemble des Montredonnais.

La rénovation du centre bourg vise à reprendre l'ensemble des réseaux souterrains, l'eau et l'assainissement très anciens, la voirie, avec notamment les accès aux commerces et les circulations routières ou piétonnes, et ce dans le cadre d'un aménagement urbain le plus complet possible, sur l'axe principal D63/D83, de l'entrée du village par la route de Réalmont jusqu'à l'avenue des docteurs Lavergne en direction de Lacaune.

Ces travaux vont durer plusieurs années, 3 /4 ans, et leur programmation devra apporter le moins de gêne possible aux riverains.

Pour permettre au Maître d'Ouvrage de préparer cet important projet de rénovation, cette étude devra comprendre :

- L'identification des différentes contraintes du programme et du site,
- La liste des études préliminaires nécessaires en fonction des contraintes techniques et légales : relevés topographiques, étude de sol, ...
- Une étude sommaire de l'aménagement urbain : circulation piétonne, routière, insertions architecturales et/ou paysagères,
- Une première évaluation chiffrée du projet, y compris des études préliminaires à effectuer,
- Une proposition de découpage en phases pluri-annuelles en fonction des contraintes techniques et du coût du projet.

La consultation de plusieurs professionnels spécialisés a apporté deux réponses de groupements.

La Commission d'Appel d'Offres, après ouverture des plis le 11 juillet 2016, examen des candidatures, des capacités, et des offres respectives le 8 septembre 2016, après l'analyse détaillée effectuée par M. Christian TESSEYRE, Adjoint au Maire, a choisi l'offre la plus complète et la mieux-disante, par les compétences rassemblées, la prise en compte de l'ensemble

des aspects et contraintes d'un tel programme, dont les diverses démolitions et l'aménagement du chemin des Fées, une grande expertise des réseaux humides et des délais légèrement inférieurs.

Il est donc proposé, au vu des offres de :

1. L'ATELIER TANKA / PAPYRUS, atelier d'architecture-Urbanisme-Paysagiste-bureau d'études VRD, délai de 10 semaines, sans prise en compte de la déconstruction et réhabilitation, du traitement du chemin des Fées, pour un budget de 8 400 € HT- 10 080 € TTC ;
2. CET INFRA / UN POUR CENT PAYSAGES / SCHERZ'EAU / ETB, bureau d'études techniques infrastructures et VRD- architecte paysagiste Urbaniste-économiste de la construction- déconstruction réhabilitation, délai de 8 semaines, avec prise en compte détaillée de tous les aspects-mission complète, pour un budget de 13 300 € HT – 15 960 € TTC.

de valider le choix de la C.A.O. et de retenir l'offre 2) CET INFRA mandataire du groupement, pour un coût HT de 13 300 € et un délai de 8 semaines.

Oui le présent exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- VALIDE le choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'offre de CET INFRA, pour un coût H.T. de 13 300 €,
- MANDATE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce marché,
- CONFIRME l'inscription de cette dépense au budget principal de la commune 2016 opération 493 Étude AGT Traversée du village.

*Monsieur le Maire précise qu'il faudra inclure le gainage pour le passage de la fibre, à destination de chaque maison, relevant de la compétence de la Communauté de Communes.*

*Il souhaite une large communication auprès de la population et propose de mettre en place une boîte à idée.*

*Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ souligne l'importance de cette étude qui doit permettre des choix judicieux pour l'avenir et sur le plan financier.*

## **10 – Domaine privé de la Commune : Copropriété 8-10 Grand-Rue : Fonction de Syndic bénévole**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 9 octobre 2015 et 29 février 2016, par lesquelles le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un logement avec places de parking sis au 8-10 Grand-Rue, dans le but de créer un accès pour personnes à mobilité réduite, à la Mairie. Monsieur le Maire a été chargé de signer l'ensemble des documents concernés.

En séance d'assemblée générale extraordinaire de la copropriété du 20 juillet 2016, la Commune représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU, a accepté d'être syndic bénévole de la copropriété. C'est ce qui est aujourd'hui présenté à l'information de l'Assemblée.

M. le Maire se propose de donner délégation, par arrêté, à M. Dominique PATTE DE DUFOURCQ, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, pour tous les dossiers relatifs à la fonction de syndic au sein de la copropriété des 8-10 Grand-Rue.

Il est donc proposé de valider la fonction de syndic bénévole au profit de la copropriété des 8-10 Grand-Rue, dont la Commune est membre par l'achat des lots 3 et 11, en date du 15 avril 2016

Oui le présent exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- VALIDE la fonction de syndic bénévole comme indiqué ci-avant.

## Questions diverses

*Monsieur Christian TESSEYRE informe l'assemblée de l'avancée du traitement du legs du Moulin de Lafargue. Le logement sera bientôt rénové en T4 pour la mise en location. Le maître d'œuvre GT Ingénierie constitue le dossier de consultation des entreprises sur la base du projet retenu. Le début des travaux est envisagé avant la fin de l'année.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'accessibilité dans les écoles sont presque finis ; il reste la rampe d'accès aux sanitaires. Les WC de la place du Foirail sont en cours. Le coût prévisionnel initial a été augmenté par le remplacement de portes isoplanes en portes en acier.*

*Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur Enfance/Jeunesse, souhaite proposer la mise en place d'un chantier-loisir pour les jeunes 11/17 ans, comme par exemple la remise en état du Parcours de Santé. La Communauté de Communes participerait pour 500 €. Une réflexion est à mener avec le Responsable des Services Techniques pour en définir le cadre.*

*Monsieur le Maire souligne le bien-fondé d'une telle initiative à réaliser à court ou moyen terme.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur du presbytère à Saint Martin de Calmes, dégradé par le temps, pourrait être rénové par le CPIE, pour un devis de 6 000 €. Une subvention de la Réserve Parlementaire est attribuée.*

*Monsieur le Maire rappelle le vernissage de l'exposition « Les femmes pendant la guerre » samedi 22 octobre.*

*Monsieur le Maire souhaite lancer le débat sur les communes nouvelles dont une présentation juridique a été faite récemment aux élus la Communauté de Communes. Certains voudraient passer en commune nouvelle dès 2017. Plusieurs scénarii sont possibles : une seule commune nouvelle sur Centre Tarn ou plusieurs communes nouvelles.*

*Monsieur Dominique PATTE de DUFORCQ remarque que la municipalité a été élue sur un programme dans lequel l'intégration de la commune dans une autre entité juridique n'existe pas.*

*Monsieur Christian TESSEYRE constate qu'avant de conduire des changements aussi importants, il serait nécessaire de savoir travailler ensemble.*

*Madame Béatrice ROUMEGOUS demande ce que deviendraient les mairies actuelles et les élus : les services seraient réorganisés, les Maires deviendraient des Conseillers Municipaux et les élus des Conseillers Communaux. Après les élections, la représentation d'un territoire pourrait être inexistante.*

*Madame Marie-Claude ROBERT s'interroge sur le devenir des communes rurales et des territoires si tout est centré sur une seule commune d'aujourd'hui.*

*Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU souhaite que la question soit renvoyée en 2020 avec un mandat explicite de la population au risque de manquer certaines opportunités. L'argument pour que Centre Tarn devienne une commune nouvelle rapidement est la représentativité du territoire lors de l'intégration future dans la Communauté d'Agglomération voisine.*

*Monsieur Christian TESSEYRE rappelle que la loi NOTRe a été adoptée par les députés et qu'il convient d'intervenir auprès du député pour le soutien de la ruralité. Il faut revenir sur des*



*circuits courts. Le travail de la DATAR axé sur les grosses collectivités de +300 000 habitants, ne prend pas en compte la ruralité.*

*Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU souligne que le SCOT et le PLUI donnent des orientations professionnelles. L'avenir de l'Agriculture sur les territoires nécessite une diversification d'activité. Or toutes les possibilités comme les chambre d'hôtes, les changements de destination des anciens bâtiments agricoles, ... sont interdits. Les différences des territoires urbains comme Albi et ceux de la Montagne ne sont pas prises en compte.*

*Monsieur le Maire transmettra à la Communauté de Communes que les élus de Montredon-Labessonnié sont contre.*

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30 et convie l'assemblée à partager le verre de l'amitié.*